

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 637

présenté par

Mme Janvier, rapporteure au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 32

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression d'une disposition introduite par le Sénat visant à conditionner la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM) à la vérification que le cocontractant est en règle à l'égard de ses obligations fiscales et sociales.